

<b>Zeitschrift:</b>	Revue historique vaudoise
<b>Herausgeber:</b>	Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
<b>Band:</b>	84 (1976)
<b>Artikel:</b>	La Vallée de Joux en 1831 d'après les rapports de la commission d'enquête commerciale et industrielle
<b>Autor:</b>	Jequier, François
<b>DOI:</b>	<a href="https://doi.org/10.5169/seals-63729">https://doi.org/10.5169/seals-63729</a>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# La Vallée de Joux en 1831 d'après les rapports de la commission d'enquête commerciale et industrielle

FRANÇOIS JEQUIER

Le régime libéral issu de la « révolution » de 1830, se préoccupe sérieusement de la situation économique du canton de Vaud. Les hommes qui viennent d'accéder au pouvoir sont pour la plupart des intellectuels, avocats, pasteurs, professeurs et médecins ou des industriels, négociants, artisans et banquiers désireux de poursuivre l'œuvre de développement économique du Pays<sup>1</sup>. Influencés par le courant de libéralisme économique, les membres du Conseil d'Etat sont conscients des responsabilités qui incombent à l'Etat dans les taxes qu'il impose et qui peuvent devenir une entrave à la circulation des marchandises comme à celle des matières premières. Ils n'ignorent pas que les péages ont mauvaise presse. Cette question est en rapport étroit avec la liberté de l'industrie et elle s'insère dans une œuvre législative importante qui marque les années trente. Ces libéraux, soucieux du bien-être de leurs concitoyens, cherchent par tous les moyens à améliorer leurs conditions d'existence. En bons juristes, ils s'informent

---

N.B.

Lors d'un stage aux Archives cantonales vaudoises effectué sous la direction de M. Olivier Dessemontet en 1970-1971, nous avons classé, entre autres, la correspondance parvenue à la Commission commerciale et industrielle en réponse à l'enquête de 1831. Entre-temps M. Michel Depoisier, archiviste, a retrouvé les tableaux généraux dressés par cercle, ce qui nous a incité à reprendre le dossier du district de la Vallée de Joux pour tenter cet essai d'histoire locale appelé à alléger un chapitre d'un ouvrage à paraître sur « L'évolution économique et sociale de la Vallée de Joux de la Révolution industrielle à nos jours » (Etude de cas) sous les auspices du Fonds national de la recherche scientifique.

<sup>1</sup> JEAN-CHARLES BIAUDET, dans *L'Histoire vaudoise*, chap. Les Pères de la Patrie, les Libéraux, Lausanne 1973, p. 180-181 (*Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, t. 4). Sur la politique économique des Libéraux, cf. *Rapport à l'Assemblée constituante vaudoise sur l'article relatif à la liberté de l'industrie*, 25 avril 1831, par Alexis Forel, s.l. 23 p.

avant de légiférer et déjà le 25 octobre 1831, le Conseil d'Etat décide de:

« ... nommer une Commission qui par voie d'enquête administrative prendra connaissance de l'état actuel de notre commerce, de notre industrie et de nos péages dans toutes leurs parties, pour en faire un rapport aussi complet que possible au Conseil d'Etat, et lui communiquer ses vues sur les moyens d'améliorer la législation relative de ces diverses branches, et la diriger dans le sens de la plus grande utilité au Canton en général<sup>1</sup>. »

Les conseillers Jayet<sup>2</sup>, de La Harpe<sup>3</sup>, et Michel<sup>4</sup> sont chargés de préparer les instructions qui serviront de directives à la future commission et le 1<sup>er</sup> novembre, ils présentent un rapport circonstancié qui montre bien dans quelles conditions et avec quels moyens cette enquête commerciale et industrielle fut organisée:

« Sans vouloir donner à cette Commission des directions absolues sur le mode de procéder, ou fixer l'étendue et le sens de son travail, le Conseil d'Etat pense toutefois que ses investigations pourront essentiellement porter sur les points suivans:

1) Recueillir, soit par les lumières de ses propres membres, soit par des recherches sur les divers points du Canton, en consultant les hommes les plus capables de l'éclairer, tous les faits qui peuvent intéresser le commerce, les diverses branches d'industrie, les péages, le transit, etc. La Commission dressera un tableau de tous ces faits<sup>5</sup>.

2) Dans ses recherches la Commission s'attachera à bien connaître les opinions diverses, selon l'intérêt supposé de chacune des personnes auxquelles elle s'adressera. Ces opinions devront être appuyées sur des faits ou sur des principes qui eux mêmes sont les résultats de l'observation constante de certains faits.

---

<sup>1</sup> ACV, K III 10 1831, Plumitif du Conseil d'Etat, n<sup>o</sup>s 10-12.

<sup>2</sup> André-Ferdinand Jayet (1787-1877), originaire de Moudon, conseiller d'Etat (1830-1832), député à la Diète (1830-1833), avocat, député au Grand Conseil pour Yverdon (1832-1840). Cf. son article nécrologique dans la *Gazette de Lausanne* (GL) du 15 juin 1877.

<sup>3</sup> Sigismond de La Harpe (1779-1858), conseiller d'Etat, colonel fédéral, vice-président de la Chambre de commerce et des monnaies, vice-président de la Commission des ponts et chaussées, intendant des péages. Cf. *Le Nouvelliste vaudois*, jeudi 20 mai 1858.

<sup>4</sup> François-Louis Michel (1774-?), conseiller d'Etat, député au Grand Conseil pour le cercle de Nyon, président de la Régie des Postes, fait faillite en 1836 et part à Genève où nous perdons sa trace.

<sup>5</sup> Les juges de paix des 60 cercles du canton ont dressé les tableaux des négociants, marchands, commissionnaires, fabricants, maîtres d'atelier et, en général, des chefs exploitant une industrie quelconque et les ont envoyés au Conseil d'Etat. M. Michel Depoisier, archiviste, a retrouvé quarante-trois de ces tableaux. Il manque notamment ceux des cercles de Sainte-Croix, Lausanne, Morges, Moudon et Vevey: ACV, K XII e.

3) Elle examinera avec soin tout ce qui tient au système prohibitif et donnera la plus grande attention à cette question:

« Les prohibitions absolues, ou de forts droits à l'entrée ou à la sortie, sont-ils favorables ou nuisibles au développement des divers genres d'industrie et de commerce. Sont-ils même profitables au trésor public? »

Cette question doit être résolue par l'appréciation des faits relatifs au Canton et non par des théories pures<sup>1</sup>.

4) La Commission s'enquerra, toujours en consultant les faits, des causes qui peuvent avoir influé sur l'accroissement de certaines branches d'industrie, tout comme elle indiquera les motifs qui, selon elle, entravent d'autres parties de la richesse nationale.

5) Elle proposera ses vues sur les meilleurs moyens à prendre pour donner à chaque espèce d'industrie, agricole, manufacturière ou mercantile, la direction et les développemens les plus propres à augmenter le bien-être général, en combinant l'intérêt des consommateurs des divers produits avec celui des producteurs.

6) En ce qui concerne les péages et le transit, la Commission constatera l'état actuel de notre législation à ces deux égards, et en dressera un tableau détaillé<sup>2</sup>.

7) Quant aux questions législatives sur ces deux points importants, la Commission proposera les mesures les plus équitables dans le sens de concilier ce notable revenu de l'Etat, exclusivement destiné à l'entretien des routes, avec l'intérêt du commerce, des manufactures et de l'agriculture, en ayant soin de ne pas le sacrifier soit au profit de nos co-Etats, soit au bénéfice des pays étrangers et surtout sans compensation ou avantage suffisans.

8) La Commission transmettra son travail au Conseil d'Etat pour le 1<sup>er</sup> mars prochain.

Le Conseil d'Etat décide de plus: que la Commission sera composée de neuf membres, lesquels recevront une indemnité de 4 francs par jour pour les membres qui ne se déplaceront pas, et de 8 francs par jour pour ceux qui quitteront leur domicile<sup>3</sup>. »

Procédant enfin à l'élection des membres de la Commission d'enquête commerciale et industrielle (C.E.C.I.), le Conseil d'Etat nomme Messieurs:

<sup>1</sup> La Commission d'enquête commerciale et industrielle (abrégé dorénavant: C.E.C.I.) reçut de nombreux mémoires qui cherchaient à répondre à cette question; ils devraient permettre une étude détaillée du système des péages de l'époque. Cf. *infra*, n. 2.

<sup>2</sup> Nous avons classé lors de notre stage aux ACV un imposant dossier sur la question des péages qui fera l'objet d'une étude particulière, si bien que nous ne l'aborderons pas dans cet article. Cf. ACV, K XI b 19, Péages et transit (1823-1837) y compris le dossier concernant le Concordat Zellweger.

<sup>3</sup> ACV, K III 10 1831, Plumitif du Conseil d'Etat, n<sup>os</sup> 10-12.

Michel, conseiller d'Etat, président  
de La Harpe, intendant des péages  
Ricou fils, de Lausanne <sup>1</sup>  
Grenier, de Vevey, ancien conseiller d'Etat <sup>2</sup>  
Forel, Alexis, de Saint-Prex, membre du Grand Conseil <sup>3</sup>  
Mercier, Jean-Jacques, négociant à Lausanne <sup>4</sup>  
Dapples Calame, négociant à La Sarraz <sup>5</sup>  
Burnand, juge de paix, à Moudon <sup>6</sup>  
Chatelanat, intendant des postes <sup>7</sup>

Un mois plus tard, la C.E.C.I. fait paraître à plusieurs reprises l'appel suivant dans la presse sous la rubrique *Feuilleton des Avis officiels*...:

« Le Conseil d'Etat voulant procurer le plus grand avantage du Canton et donner tout le développement possible à notre industrie commerciale et industrielle, a nommé une commission d'enquête chargée:

- a) de recueillir, réunir et constater tout ce qui est relatif à l'état actuel de l'industrie manufacturière et agricole de notre canton,
- b) de son commerce d'exportation et d'importation,
- c) enfin des droits de péages et de transit qui se perçoivent maintenant.

---

<sup>1</sup> Emmanuel-Dietrich Ricou (1794-?), originaire du Dauphiné, bourgeois de Prilly, consul de Suisse à Pernambouc, contrôleur des Etablissements de Secours (1830-1835), membre de la Chambre de commerce et des monnaies (1834-1835), on perd sa trace à Paris en 1847.

<sup>2</sup> Marc-Louis-François Grenier (1776-1856), originaire du Pays de Gex, conseiller d'Etat (1830-1831), préfet de Vevey (1832-1840), député au Grand Conseil pour le cercle de Vevey. Cf. *GL* 15 juillet 1856.

<sup>3</sup> Jean-Marc-Alexis Forel (1787-1872), originaire de Morges, propriétaire du château de Saint-Prex, membre de l'Assemblée constituante pour le cercle de Villars-sous-Yens (1831), député au Grand Conseil (1832-1845), fondateur, directeur et rédacteur du *Courrier suisse*, organe libéral. A publié plusieurs études économiques. Cf. p. 115, n. 1. Article nécrologique dans la *GL* du 16 décembre 1872.

<sup>4</sup> Jean-Jacques-Pierre-Hector Mercier (1789-1868), industriel (tannerie), député au Grand Conseil, un des précurseurs des « Artisans de la Prospérité » (*Encyclopédie illustrée du Pays de Vaud*, t. 3). Cf. articles nécrologiques dans la *GL* du 7 mars 1868 et le *Nouvelliste Vaudois* du 7 mars 1868.

<sup>5</sup> Silvius Dapples-Calame (1798-1870), négociant, fondateur des papeteries de La Sarraz, député au Grand Conseil pour le cercle de Lausanne (1831-1836), plus tard, membre du Conseil d'Etat (1843-1845).

<sup>6</sup> Charles Burnand (1791-1868), juge de paix à Moudon (1828-1832), député à l'Assemblée constituante pour Moudon (1831), préfet de Moudon (1832-1845).

<sup>7</sup> Jean-Pierre-Louis Chatelanat (1783-1838) de Moudon, intendant des Postes (1827-1838), membre de la Commission des ponts et chaussées (1828-1835), député au Grand Conseil. En décembre 1831, il demande à être remplacé au sein de la C.E.C.I. et le Conseil d'Etat fera appel à Perdonnet.

La Commission devant s'entourer de toutes les lumières propres à éclairer sa marche pour répondre au but désiré par le Conseil d'Etat, invite tous les citoyens du canton qui pourraient avoir des renseignements à donner, des lumières à fournir et des vues utiles à proposer, de les faire connaître, autant que possible, PAR ÉCRIT, et en appuyant essentiellement leurs renseignements sur des faits, d'ici au 1<sup>er</sup> janvier 1832, à la Commission d'enquête commerciale et industrielle, en transmettant leurs idées et renseignements sur les trois points ci-dessus séparément.

Lausanne, le 9 décembre 1831

Le Conseiller d'Etat président de la Commission

MICHEL<sup>1</sup> »

En même temps, le Conseil d'Etat décide d'écrire aux juges de paix pour leur demander de faire connaître cette enquête et ses objectifs aux habitants de leur cercle, susceptibles de pouvoir apporter des « renseignements basés essentiellement sur des faits ». Ainsi, en six semaines, les autorités vaudoises ont mis sur pied une vaste enquête destinée à couvrir tout le pays.

Dès janvier 1832, les réponses affluent. De la simple lettre de quelques lignes au mémoire de plusieurs dizaines de pages comportant des tableaux détaillés sur la production, les ventes et les taxes de différents secteurs de l'industrie et du commerce, le dossier s'enrichit tous les jours et la C.E.C.I. se réunit régulièrement pour dépouiller, analyser et classer cette imposante correspondance qui permettra à ses trois sections (commerce, industrie et péages) de rédiger leurs rapports finals au Conseil d'Etat<sup>2</sup>.

Cet essai de synthèse, rédigé par des hommes parfaitement qualifiés pour saisir les nuances des aspects économiques et sociaux de leur temps, donne une bonne vue d'ensemble de la situation et des problèmes topiques des différents secteurs de l'industrie et du commerce

<sup>1</sup> GL du 13 décembre 1831 et du 20 décembre 1831. En outre, « la Commission... avise ses concitoyens que les trois sections se réuniront les samedis matin dès 10 h. jusqu'au 31 janvier 1832 pour écouter toute personne désireuse de se faire entendre. La section des péages et transit chez M. de La Harpe, celle de l'industrie et du commerce chez M. J.-J. Mercier et la troisième sur le commerce, l'importation et l'exportation chez M. Ricou, négociant à Lausanne. »

<sup>2</sup> ACV, K XII e 42. *Rapport général de la Commission d'enquête commerciale au Conseil d'Etat* du 5 octobre 1832. Cahier bleu, format oblong, 58 fol. *Rapport de la section d'industrie au Conseil d'Etat*, 192 p., comporte un index matières très précieux.

vaudois pendant cette période transitoire si difficile à définir qui marque le passage de l'Ancien Régime à la Révolution industrielle. Ces dossiers accessibles depuis peu représentent une source particulièrement riche, surtout les pièces annexes, pour l'étude de l'histoire économique vaudoise de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>.

Mais, avant de présenter les réponses des habitants de la Vallée de Joux et les rapports des juges de paix et de l'intendant des péages, il semble judicieux d'esquisser les caractéristiques économiques élémentaires de cette région<sup>2</sup>.

Le district de la Vallée se compose de deux cercles englobant trois communes dont la population a évolué comme suit<sup>3</sup>:

	1798	1803	1831	1841
Le Chenit	2004	2027	2555	2658
L'Abbaye	1087	945	971	949
Le Lieu	1084	986	1041	1018
Total	4175	3958	4567	4625

Le recensement de mars 1831 compte pour la Commune du Chenit 525 ménages résidant dans 385 maisons, L'Abbaye a 251 ménages occupant 215 maisons, et Le Lieu 204 maisons abritant 258 ménages<sup>4</sup>.

Le marasme économique consécutif à la Révolution française et aux guerres de l'Empire accentua l'émigration. La Vallée de Joux ne pouvait nourrir ses habitants et l'agriculture, déjà difficile sur des terres situées entre 1010 et 1150 mètres, n'était pas susceptible d'améliorer son rendement. C'est à l'essor des industries qui profitent des années de paix de la Restauration qu'est dû principalement l'accroissement de la population résidente<sup>5</sup>.

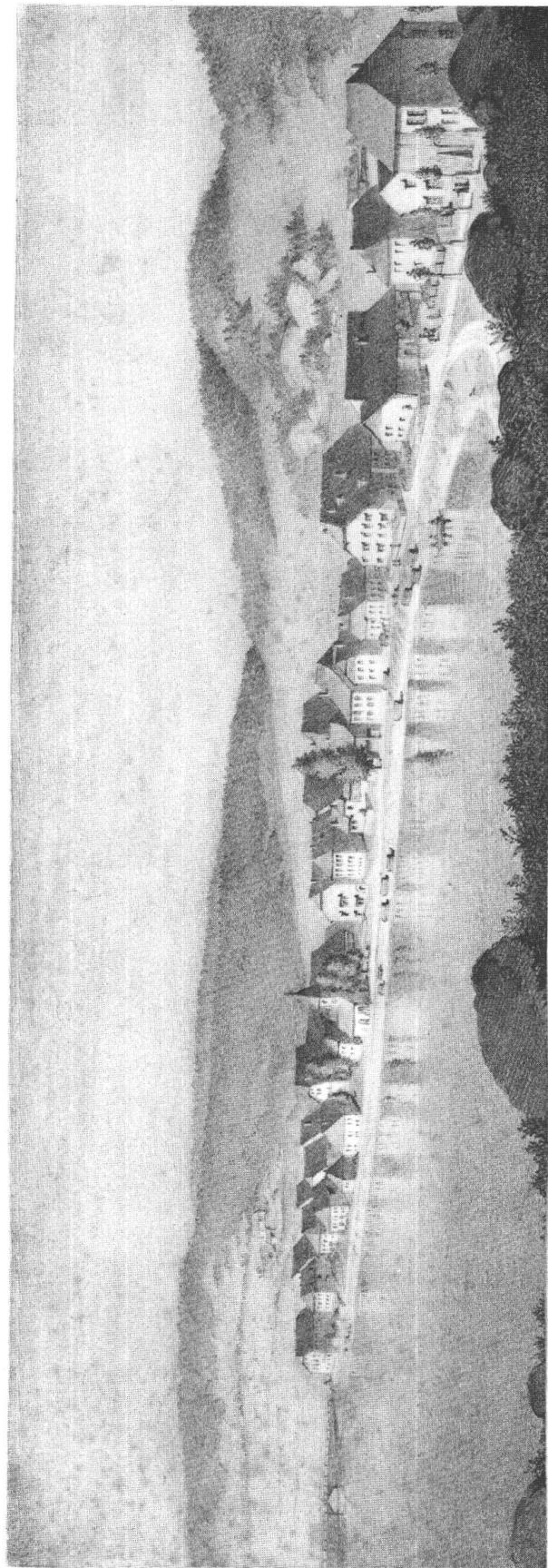
<sup>1</sup> M. Emile Buxcel, maître à l'Ecole normale du canton de Vaud, candidat au doctorat en économie politique de l'Ecole des Sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, rédige actuellement une thèse sur les *Aspects de l'économie vaudoise au XIX<sup>e</sup> siècle*; l'un de ses chapitres traitera des résultats généraux de cette enquête.

<sup>2</sup> Une des meilleures présentations générales de l'évolution économique de la Vallée de Joux a été faite par RENÉ MEYLAN, *La Vallée de Joux. Les conditions de vie dans un haut bassin fermé du Jura. Etude de géographie humaine*, Neuchâtel 1929, 143 p. (Thèse lettres Lausanne). Cf. aussi l'*Almanach pour le commerce et l'industrie...*, Lausanne 1832, p. 90-92.

<sup>3</sup> ACV, Ea 14 (1798), Ea 18<sup>ter</sup> (1803), Ea 19<sup>bis</sup> (1831 et 1841, Tableau comparatif...).

<sup>4</sup> ACV, Ea 19<sup>bis</sup>.

<sup>5</sup> RENÉ MEYLAN, *op. cit.*, p. 55 s. et p. 111 s.



*Le Pont au XIX<sup>e</sup> siècle*

*Lithographie. Département des estampes de la BCU, Lausanne*

La situation de l'agriculture est décrite en détail par un contemporain lors d'une conférence prononcée en juin 1835 devant la Société vaudoise d'utilité publique <sup>1</sup>:

« Le territoire du District de la Vallée présente, d'après les nouveaux plans et cadastres, une superficie de 32 688 poses, non compris la forêt du Risoud... Cette surface est répartie comme suit entre les trois communes:

	Jardins Poses	Prés Poses	Champs Poses	Bois Poses	Pâturages Poses	Montagnes soit étivages Poses (4500 m <sup>2</sup> )
Le Chenit	22	1077	1326	2702	153	13 172
Le Lieu	11	217	896	824	932	4 097
L'Abbaye	10	245	945	1259	33	4 767
Poses	43	1539	3167	4785	1118	22 036

Et en ajoutant à ces chiffres la contenance présumée de la forêt du Risoud, à 6000 poses, le Chapitre des forêts se trouve porté à 10 785 poses.

La première classe des prés se compose assez généralement de *prés clos*, situés près des habitations, dont ils reçoivent les égoûts; ils se vendent de 2 à 3 francs la toise (9 m<sup>2</sup>), quelques parcelles se sont même vendues 4 à 6 francs; mais ce sont là des prix de convenance particulière, telles que place pour bâtir, pour se procurer un jardin, ou autre dépendance.

La seconde classe se compose de *prés bâtards*, qui se vendent de 8 à 10 batz la toise.

La troisième, qui se rapproche du marais, se vend de 5 à 8 batz.

La quatrième ne se compose plus que de prés complètement marais, ou tourbières; ils se vendent de 2 à 4 batz...

On compte une moyenne de 2 poses à 2,5 poses pour l'hivernage d'une vache. La première classe des champs se vend de 10 à 12 batz la toise, et même 15 batz dans certaines localités. La seconde classe de 8 à 10 batz, la troisième de 6 à 8 batz.

On ne sème guères d'autres céréales que l'orge et l'avoine, excepté quelques essais qui ont été faits en froment du printemps, et qui ont assez bien réussi; mais la qualité du grain n'a pas excédé celle de l'orge, et la quantité en a été très inférieure, de manière que cette culture a été presque abandonnée dans la Commune du Chenit.

<sup>1</sup> S. BERDEZ, *Notice sur l'industrie agricole et manufacturière de la Vallée du Lac-de-Joux*, dans *Journal de la Société vaudoise d'Utilité publique*, 1835, p. 304-326. L'auteur base ses propos sur un séjour qu'il a effectué quelques années auparavant, soit à l'époque même de l'enquête de la C.E.C.I., comme nous avons pu nous en rendre compte en confrontant les dates qu'il donne dans son texte. C'est donc bien une source directement contemporaine.

Il n'en est pas tout à fait ainsi dans les deux autres Communes du Lieu et de l'Abbaye, qui ont quelques localités privilégiées, comme, par exemple, au-dessus du hameau des Charbonnières et du Pont, où l'on continue à semer du froment, même de celui qui est hiverné. On le vend avantageusement dans la plaine pour semens.

Les habitans de la Commune du Chenit possèdent environ 50 charrues<sup>1</sup>, c'est à dire qu'il y a autant d'associations de particuliers pour une charrue, car il y en a fort peu qui aient assez de fonds pour occuper à eux seuls une charrue. On en compte environ 25 dans la Commune du Lieu et autant dans celle de l'Abbaye...

Les terres ensemencées ou plantées furent évaluées dans la Commune du Chenit à 236 poses, et dans celles du Lieu et de l'Abbaye à 530 poses, [ce qui fait] en tout 766 poses.

Et leur produit estimé comme suit:

*Le Chenit*, 1098 sacs d'orge, 412 d'avoine et 1000 de pommes de terre. *Le Lieu et l'Abbaye*, 1548 sacs d'orge, 961 d'avoine et 1535 de pommes de terre. Chaque sac de 8 quarterons, ancienne mesure de Romainmôtier<sup>2</sup>.

Le prix ordinaire de la journée, dans cette contrée, est de 15 batz et la soupe, ou bien 10 batz seulement, si le propriétaire nourrit l'ouvrier.

Le principal produit agricole de la Vallée consiste dans les étivages, soit alpages de ses montagnes; on appelle *étivage* l'étendue présumée de pâturage nécessaire pour l'entretien d'une vache pendant la saison de l'alpage; cette étendue, comme on le comprendra facilement, varie infiniment d'une localité et même d'une montagne à l'autre, selon sa situation, la bonne ou la mauvaise qualité du sol, et la durée du temps pendant lequel le bétail peut y trouver sa nourriture.

Une vache, pendant la saison de l'alpage, qui commence ordinairement avec le mois de juin, et finit à la Saint-Denis (soit le 9 octobre), produit en moyenne dans les montagnes de la Vallée cinq pots vaudois<sup>3</sup> de lait par jour, et comme environ quatre pots de lait donnent une livre de fromage, le produit d'une vache sera, d'après ce calcul, de 150 livres de fromage pendant la saison de l'alpage.

Ainsi, le produit de 3652 étivages que présentent, d'après le cadastre, les montagnes de cette contrée, peut être évalué à 5478 quintaux de fromage, année moyenne, qui, appréciés à 25 francs le quintal, offriraient un revenu de 136 000 Fr. Mais cette appréciation est susceptible de beaucoup de variations, suivant le cours des fromages... »<sup>4</sup>

<sup>1</sup> La plupart de ces charrues sortaient de la forge de Jaques-David Le Coultre (1781-1850) qui passa des années à mettre au point un système de charrues appropriées à la nature du sol de la région.

<sup>2</sup> L'ancien quarteron de Romainmôtier valait 16 361 cm<sup>3</sup> selon le *Dictionnaire historique géographique et statistique du Canton de Vaud* publié par Eugène Mottaz, t. 2, Lausanne 1921, p. 466, art.: *Poids et mesures*.

<sup>3</sup> *Ibid.*, le pot vaudois de 1822 valait 1350 cm<sup>3</sup>.

<sup>4</sup> S. BERDEZ, *op. cit.*, p. 307-310.

S. Berdez décrit ensuite de manière détaillée les conditions de travail des amodieurs, puis il énumère les divers fromages de la Vallée dont la réputation est déjà solidement établie. Il conclut sa présentation des ressources agricoles de la Vallée de Joux en montrant bien qu'elles ne peuvent suffire à nourrir la population du district qui doit importer la majeure partie de ses céréales.

La statistique du bétail à la Vallée de Joux dressée par Lucien Reymond complète les réflexions de S. Berdez.

*Nombre des têtes de bétail<sup>1</sup>*

	1820	1830	1840
Taureaux . . . . .	21	18	16
Bœufs . . . . .	—	—	1
Vaches laitières . . . . .	1115	1292	1171
Génisses . . . . .	635	625	458
Veaux de l'année . . . . .	?	331	134
Moutons et agneaux . . . . .	118	74	56
Boucs, chèvres et chevreaux . . . . .	564	338	422
Porcs . . . . .	17	53	18
Chevaux . . . . .	129	199	148
Juments . . . . .	20	16	42
Poulains . . . . .	—	2	—
Anes et mulets . . . . .	—	—	—
Béliers et brebis du pays . . . . .	30	84	45

*Bétail qui a alpé*

Espèce bovine . . . . .	423	1395	1493
Espèce chevaline . . . . .	—	10	57
Bêtes à laine . . . . .	—	6	38
Porcs . . . . .	—	128	108
Boucs et chèvres . . . . .	188	168	308

Telles sont les principales caractéristiques des ressources agricoles de la Vallée de Joux dans les années 1830. Pour la plupart des habitants, la culture d'un champ ou l'élevage de quelques têtes de bétail vont de pair avec la forge, l'établi ou autre atelier attenant à la maison familiale.

« ... la faulx et la charrue, la fourche et le rateau, succèdent à la lime et au fuseau, dès que l'époque des occupations agricoles est arrivée... »<sup>2</sup>

<sup>1</sup> LUCIEN REYMOND, *Notice sur la Vallée du lac de Joux*, dans *Journal de la Société vaudoise d'Utilité publique*, 1864, p. 92.

<sup>2</sup> S. BERDEZ, *op. cit.*, p. 322.

Plusieurs industries, dont certaines très anciennes, suppléent à la pauvreté des ressources de la terre de cette haute vallée du Jura.

L'exploitation, le travail et le commerce des bois sont liés à la proximité et à la richesse des forêts, particulièrement celle du Risoud qui fait frontière avec la France<sup>1</sup>. Les charpentiers, menuisiers, tonneliers, cuviers et autres fabricants de futaille sont nombreux à la Vallée et ils ravitaillent les vignobles vaudois et genevois.

Les « industries de fabrique » recouvrent plusieurs corps de métier, les horlogers, les lapidaires, les fabricants de claviers pour les boîtes à musique, les couteliers. Les premiers rasoirs sont manufacturés vers 1830 et ils connaîtront un bel avenir dans la famille Lecoultrre qui se spécialisera dans cette production en fondant la *Fabrique de rasoirs Jaques Lecoultrre & Cie*<sup>2</sup>.

Les hommes ne sont pas les seuls à la tâche:

« Les femmes n'y restent pas en arrière; non seulement il en est qui font les parties les plus délicates de l'horlogerie, telles par exemple que les pignons; mais elles travaillent encore exclusivement à plusieurs branches, telles que les dentelles, les blondes, les broderies, qu'elles écourent à Genève. »<sup>3</sup>

Dans la famille Le Coultrre, par exemple, les femmes ne restaient pas inactives, la plupart avaient un métier, sinon une « spécialité ». Les sœurs de Jaques-David Le Coultrre (1781-1850), père d'Antoine (1803-1881), le fondateur de la manufacture d'horlogerie *Le Coultrre & Cie*, ne chômaient pas, comme le relève Zélie Le Coultrre dans ses *Souvenirs*:

« La sœur Charlotte était horlogère, Louise polisseuse d'acier pour les cadratures, Angélique était aussi polisseuse et savait aussi tra-

---

<sup>1</sup> La forêt du Risoud a fait l'objet de nombreuses études dont nous ne retiendrons que RENÉ MEYLAN, *La forêt du Risoud*, dans *Bulletin de la Société neuchâteloise de géographie*, 34 (1925), p. 5-15. Les archives de la commune du Chenit possèdent de nombreux dossiers topiques.

<sup>2</sup> Les archives de la *Fabrique de rasoirs Jaques Lecoultrre & Cie* ainsi que celles de la famille ont été conservées. Nous remercions Mme Olga Lecoultrre, veuve de Jaques-Emile Lecoultrre, d'avoir si aimablement mis à notre disposition tous ces documents qui feront l'objet d'une prochaine monographie d'entreprise.

<sup>3</sup> S. BERDEZ, *op. cit.*, p. 321. Cf. aussi AUGUSTE PIGUET, *Notre ancienne industrie dentellière*, dans *Folklore suisse. Bulletin de la Société suisse des traditions populaires*, 33 (1943), p. 21-28. Auguste Piguet note que la reprise des dentelles se situe dans les années 1820 à 1830; elle ne dure pas, car, vers 1835, cette industrie locale agonisait déjà.

vailler sur les musiques. La Fanchette était bonne couturière pour habiller homme et femme. »<sup>1</sup>

Dans les années 1830, la Vallée de Joux est en plein essor. Plusieurs manufactures se développent, les fils de Louis Audemars perfectionnent leur outillage<sup>2</sup>. David-Henri Piguet s'occupe de l'établissement des blancs de montres simples et il forme à cet effet plusieurs ouvriers<sup>3</sup>. Louis-Samuel Golay (1783-1855) crée la fabrication des balanciers compensés lors de son séjour à Genève et il installe cette nouvelle industrie au Sentier en 1833<sup>4</sup>. Les Le Coultre diversifient leurs productions, ils abandonnent les claviers pour se lancer dans les rasoirs que leurs cousins reprendront. Antoine Le Coultre commence à fabriquer des pignons dès son retour de Genève et pour cela il crée son propre outillage<sup>5</sup>. De nombreux autres artisans innoveront, affinent leurs techniques, et leur qualification professionnelle est reconnue à l'extérieur, c'est la belle période des « montres compliquées » qui fait la réputation des Combiers<sup>6</sup>. La Caisse d'Epargne, fondée en 1816, voit ses dépôts augmenter régulièrement<sup>7</sup>.

S. Berdez, après avoir décrit les principales industries de la Vallée, ne manque pas de souligner un aspect particulier de la mentalité et du mode de vie des Combiers :

<sup>1</sup> Zélie Le Coultre, *Les industries de la Famille Le Coultre et particulièrement celles créées par mon cher mari*. Sentier, 3 mars 1886. Cahier d'écolier bleu, ligné, écrit à l'encre rouge, 38 fol. non pag. La Fanchette est le sobriquet de Suzanne-Marie, quatrième fille d'Abraham-Joseph Le Coultre (1746-1814).

<sup>2</sup> *Notice historique sur la manufacture d'horlogerie de la Maison Louis Audemars fondée en 1811 au Brassus*. Lausanne 1873, 12 p.

<sup>3</sup> MARCEL PIGUET, *Histoire de l'horlogerie à la Vallée de Joux*, Sentier 1895, p. 53.

<sup>4</sup> Henri-Vincent Golay, *Fabrication de balanciers compensés en tous genres*, Sentier 1968, 14 p. (dactyl.). Cette étude est essentiellement basée sur les archives de cette petite entreprise familiale qui vit quatre générations se succéder à sa tête durant un siècle d'existence (1832-1932). Nous remercions M. Henri-Vincent Golay de nous avoir ouvert ses archives privées.

<sup>5</sup> Les débuts d'Antoine Le Coultre (1803-1881) font l'objet d'un chapitre d'un ouvrage à paraître sur le développement économique de la Vallée de Joux, étude en voie de réalisation grâce à l'aide du Fonds national de la recherche scientifique.

<sup>6</sup> FRANÇOIS JEQUIER, *Les relations économiques entre Genève et la Vallée de Joux*, dans *Bulletin de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève*, 15 (1973), p. 117 s.

<sup>7</sup> S. BERDEZ, *op. cit.*, p. 323, mentionne que le montant des dépôts dépassait 26 000 francs en 1826. En 1835, cette somme s'élève à 51 755 francs pour 191 déposants. En 1840, on compte 58 685 francs pour 218 déposants. Le taux de l'intérêt est fixé à 3 1/2 %. Cf. *Rapport à la Commission du paupérisme au sujet de l'intervention du Gouvernement dans l'institution des caisses d'Epargne* (tableau XIII) dans *Rapport au Conseil d'Etat sur la charité légale dans le Canton de Vaud*, Lausanne 1841, p. 292-331.

« Aussi remarque-t-on chez l'habitant de la Vallée des principes religieux, un esprit d'ordre, d'économie, et de goût pour le travail, que n'ont pas toujours nos ouvriers des villes, qui contractent des habitudes toutes opposées.

Il résulte de là, pour les premiers, que ce qu'ils gagnent leur profite mieux, qu'ils savent mieux l'économiser, et qu'ils peuvent par conséquent livrer leurs ouvrages à des prix inférieurs, n'ayant pas à supporter cette foule de dépenses que le luxe ou le goût du plaisir les porte à faire ou à rechercher dans les villes. »<sup>1</sup>

C'est donc bel et bien une région en pleine croissance que les juges de paix des cercles du Chenit et du Pont et l'intendant des péages du Brassus vont décrire minutieusement en dressant leurs tableaux pour répondre à l'enquête de la Commission commerciale et industrielle.

Le cercle du Pont (tableau I) comprend la partie septentrionale de la Vallée et se compose de deux communes: L'Abbaye (971 h.) sur la rive droite des deux lacs de Joux et des Brenets et Le Lieu (1041 h.) sur la rive gauche. Ses 2012 habitants se répartissent en 509 ménages et le juge de paix recense 525 patrons et ouvriers formant la population active. Les « chefs d'une industrie quelconque » de la première colonne du tableau semblent inclus dans le total des ouvriers de la quatrième colonne, si l'on en juge d'après les chiffres du rapport de la section d'industrie.

Le cercle du Pont apparaît moins industrialisé que son voisin du Chenit. Les métiers traditionnels, dont certains comme les fruitiers et autres marchands de fromages ne sont même plus recensés dans la partie méridionale de la Vallée, occupent encore une partie non négligeable (16 %) de la main-d'œuvre dans le bas du vallon<sup>2</sup>. L'industrie du bois représente l'activité principale avec 134 patrons et ouvriers, soit un peu plus du quart de la population active. Trois « marchands de bois » occupent 56 ouvriers, trois maîtres tonneliers donnent du travail à 44 personnes, quatre charpentiers s'entourent de 18 aides et les deux « scies à bois » doivent être de bon rapport, car elles atteignent une cote enviable dans l'« évaluation approximative du produit annuel » avec 500 fr. pour chacun des 6 ouvriers.

L'horlogerie, bien répartie dans tous les villages et hameaux, occupe 128 artisans, mais un certain nombre d'entre eux ne consacrent

<sup>1</sup> S. BERDEZ, *op. cit.*, p. 323.

<sup>2</sup> Cf. ROLAND RUFFIEUX et WALTER BODMER, *Histoire du Gruyère*, Fribourg 1972, p. 190 s.

**TABLEAUX I, II, III**

TABLEAU I

TABLEAU DES NÉGOCIANTS, MARCHANDS, COMMISSIONNAIRES,  
FABRICANTS, MAÎTRES D'ATELIER ET EN GÉNÉRAL DES CHEFS EXPLOITANT  
UNE INDUSTRIE QUELCONQUE, *dans le Cercle DU PONT* [ACV, K XII e 43]

Noms des chefs d'une industrie quelconque	Origine	Genre de leur commerce ou industrie	Nombre de leurs ouvriers		Evaluation approximative de leurs produits annuels	OBSERVATIONS
			Vau- dois	Etran- gers		
ROCHAT Louis et fils	Charbonnières	Marchand de fromage et autres en détail	14		A chacun fr. 600.—	
GOLAZ Jean aubergiste	Abbaye	<i>id.</i>				
ROCHAT Abram-Louis	Pont	Marchand drapier et en épicerie	12		40.—	
ROCHAT Antoine	Lieu	<i>id.</i>				
DESPRAZ Antoine	<i>id.</i>					
ROCHAT Louis	Abbaye	<i>id.</i>				
PIGUET Philippe	Combenoire	<i>id.</i>				
MEYLAN Marc-Eloi	Séchey	<i>id.</i>				
HUMBERSET David	Charbonnières	<i>id.</i>				
ROCHAT Louis et Samuel	Pont	<i>id.</i>				
BERNEY David-Elizée	Bioux	<i>id.</i>				
GUIGNARD Philippe	Lieu	Coutelier				
BERNEY Daniel	Bioux	<i>id.</i>				
GUIGNARD David	Abbaye	<i>id.</i>				
ROCHAT Henry	Charbonnières	Charpentier et menuisier				
MOUQUIN frères	Pont	<i>id.</i>				
ROCHAT Moïse	Charbonnières	<i>id.</i>	22		425.—	
BERNEY David	Groinroux	<i>id.</i>				
ROCHAT David	Charbonnières	Charon				
ROCHAT Frédéric	<i>id.</i>	<i>id.</i>	4		320.—	
GUIGNARD Pierre-Barthélemy	Fontaine aux Allemands	Tonnelier				
GUIGNARD Jean-Pierre	Lieu	<i>id.</i>	47		250.—	
WALTRE Louis	<i>id.</i>					
BERNEY Felix	Bioux	Lapidaire				
MEYLAN Fréderich	Séchey	<i>id.</i>				
BERNEY François-Elizée	Bioux	<i>id.</i>	92		200.—	
GOLAY Joseph	Charbonnières	<i>id.</i>				
ROCHAT Louis	Abbaye	Cordonnier				
SCHERZINGER Jean	<i>id.</i>	<i>id.</i>				
GUIGNARD Ferdinand	Lieu	<i>id.</i>	13	2	160.—	
ROCHAT Charles	Charbonnières	<i>id.</i>				
PIGUET Fanchette	Combenoire	Tailleuse				
ROCHAT Louise	Pont	<i>id.</i>	9		100.—	
MEYLAN Henry	Combenoire	Tisserand				
MEYLAN Olivier	Pont	<i>id.</i>	12		160.—	
ROCHAT Abram-David	Charbonnières	<i>id.</i>				
ROCHAT frères	l'Epine	Fruitier				
ROCHAT Félix	Pont	<i>id.</i>	69		200.—	
DESPRAZ David	Séchey	<i>id.</i>				
ROCHAT George	Pont	Boulanger	2		300.—	
ROCHAT Louis	<i>id.</i>	Boucher	1		400.—	
GUIGNARD François	Abbaye	Meunier				
MAGNENAT Isaac	Bonport	<i>id.</i>	3		300.—	
ROCHAT Siméon	Pont	Marchand de bois				
ROCHAT Alexandre	Charbonnières	<i>id.</i>	59		400.—	
BERNEY Louis	Groinroux	<i>id.</i>				
GUIGNARD François	Abbaye	Scie à bois				
GUIGNARD Abram-David	<i>id.</i>	<i>id.</i>	6		500.—	
ROCHAT Moïse	Pont	Maréchal		3	420.—	

Combenoire, le 6 février 1832,  
J. Piguet, Juge de Paix.

TABLEAU II  
TABLEAU DES NÉGOCIANTS, MARCHANDS, COMMISSIONNAIRES, FABRICANTS,  
MAÎTRES D'ATELIERS ET EN GÉNÉRAL DES CHEFS EXPLOITANT  
UNE INDUSTRIE QUELCONQUE, dans le Cercle DU CHENIT [ACV, K XII e 43]

Noms des chefs d'une industrie quelconque	Origine	Genre de leur commerce ou industrie	Nombre de leurs ouvriers		Evaluation approximative de leurs produits annuels	OBSERVATIONS
			Vaudois	Etrangers		
AUDEMARS Louis					Livres suisses:	
PIGUET David-Henry	Vaudois	Horlogerie en petit	176	4	65 000	
ROCHAT Reymond	<i>id.</i>	<i>id.</i>	123	2	37 000	
MEYLAN Charles	<i>id.</i>	<i>id.</i>	105	2	33 000	
Divers au nombre de 25	<i>id.</i>	<i>id.</i>	35	2	9 000	
			25	2	8 000	
						OBSERVATIONS PARTICULIÈRES
AUDEMARS Louis						L'industrie d'horlogerie ne s'exerce pas ici en ateliers réunis et nombreux comme semble l'indiquer ce tableau, mais les ouvriers travaillent chacun dans son habitation avec sa famille, le plus grand nombre sous la direction des marchands sus-nommés, que l'on peut considérer comme chefs d'ateliers et qui achètent leur ouvrage pour l'exporter dans les grandes fabriques où il reçoit le dernier fini. Un autre plus petit nombre (25) exportent eux-mêmes, sans le secours des marchands. Ces produits peuvent s'évaluer, en prenant la moyenne des cinq dernières années, à 152 000 francs par an et nous amènent de l'étranger une somme égale, sauf à déduire du 5 ou 6 % pour fourniture de matériaux, outils, etc., qui nous viennent aussi exclusivement du dehors.
PIGUET David-Henry						
ROCHAT Reymond						
MASSY François fils	<i>id.</i>	Lapidairerie	32	2	5 000	
ROCHAT Antoine de Lily	<i>id.</i>	<i>id.</i>	26	2	4 000	
PIGUET Georges-Louis	<i>id.</i>	<i>id.</i>	24	2	3 500	
BERNEY Philippe	<i>id.</i>	<i>id.</i>	18	2	3 000	
8	<i>id.</i>	Coutellerie	8		2 000	
6	<i>id.</i>	Maréchaux serruriers	6		2 000	
12	<i>id.</i>	Charpentiers menuisiers	12		2 000	
15	<i>id.</i>	Cordonniers	15		2 000	
8	<i>id.</i>	Tailleurs d'habits	8		2 000	
6	<i>id.</i>	Tisserants	6		2 000	
40	<i>id.</i>	Fabricants d'ais, de litaux, de madriers, etc.		40		
20	<i>id.</i>	Tonneliers, cuviers, fabricants de seaux, etc.		20	12 000	
					4 000	
AUDEMARS Louis	<i>id.</i>	Draperie, épicerie en détail, fournitures brutes d'horlogerie				
PIGUET David-Henry	<i>id.</i>	Même genre de commerce				
ROCHAT Reymond	<i>id.</i>	<i>id.</i> et ferraterie, clouterie et autres garnitures				
PIGUET Georges-Louis	<i>id.</i>	Draperie, épicerie				
8	<i>id.</i>	Petits marchands détaillieurs				
						OBSERVATION GÉNÉRALES

La partie de l'horlogerie est en souffrance et languit beaucoup depuis plus d'un an, par suite des commotions politiques et de l'instabilité des affaires en Europe.

Les matières premières et les outils nécessaires à l'exploitation de cette industrie nous viennent de l'étranger, vu l'impossibilité de se les procurer dans le pays, il seroit dans son intérêt de réduire au plus bas prix possible les droits d'entrées sur ces fournitures et outils; par là, l'ouvrier feroit un plus grand bénéfice et pourroit plus avantageusement soutenir la concurrence avec Genève et Neuchâtel, où ces matières sont exemptes de droits.

Il en est de même des huiles à brûler, qui font un objet considérable pour les horlogers et les lapidaires et qui depuis 1825 sont si fortement imposées à l'entrée, tandis que les autres graisses payent beaucoup moins; il semble qu'il y auroit équité à réduire ce taux à son plus bas prix possible. Il paroitroit en outre que tout ce qui a rapport à ces deux espèces d'industrie, soit matériaux bruts ou ouvrés, devroit circuler de l'intérieur à l'extérieur et vice-versa avec la plus grande liberté possible, aucune entrave ne pouvant leur être utile, au contraire, c'est de la liberté que dépend leur prospérité. La perte qui pourroit en résulter pour le trésor public seroit amplement compensée par d'autres avantages.

TABLEAU III  
TABLEAU DE DIVERS NÉGOCIANTS ET INDUSTRIELS  
*de la commune DU CHEVREUIT [ACV K XII e 42]*

Négociants	Genre de commerce	Industriels	Genre d'industrie
* ROCHAT Reymond	Marchand horloger, quincaillerie, épicerie, draperie, toillerie et ferraterie	MEYLAN Henry et Auguste	Chef d'atelier en horlogerie
* AUDEMARS Louis	Marchand d'horlogerie, quincaillerie, épicerie, draperie et toillerie	GOLAY Louis du Campe	<i>id.</i>
* PIGUET David-Henry	<i>id.</i>	GOLAY Abel	<i>id.</i>
* MEYLAN Charles, de L'Orient	<i>id.</i>	MEYLAN Henry	<i>id.</i>
* ROCHAT Antoine	Marchand d'horlogerie, lapidaire et fourniture en ce genre	GOLAY Philippe	<i>id.</i>
* PIGUET Georges-Louis	Marchand lapidaire et fourniture en ce genre, quincaillerie, épicerie, draperie et toillerie	GOLAY Daniel	<i>id.</i>
* BERNEY Philippe	Marchand lapidaire et fourniture en ce genre	NICOLLE Samuel	<i>id.</i>
MASSY [François]	<i>id.</i>	PIGUET Henry	<i>id.</i>
AUBERT Henry	Marchand en futailles, ais, litaux et diverses autres marchandises en bois	CAPT J.-David	<i>id.</i>
AUBERT Frédéric	<i>id.</i>	PIGUET Charles-Abel	<i>id.</i>
AUBERT Louis	<i>id.</i> en bois et marchandises en bois de diverses espèces	CAPT Isaac-Louis	<i>id.</i>
MEYLAN Louis-Elisée	<i>id.</i>	PIGUET Charles-Auguste	<i>id.</i>
		SIMON David	Chef d'atelier de lapidaire
		SIMON Philippe	<i>id.</i>
		GUIGNARD Samuel	<i>id.</i>
		MEYLAN François	<i>id.</i>
		CAPT Daniel	<i>id.</i>
		MEYLAN Henry	<i>id.</i>
		REYMOND Henry	<i>id.</i>
		MEYLAN Auguste	<i>id.</i>
		AUBERT J[ean]-François	<i>id.</i>
		PIGUET Moïse	<i>id.</i>
		LE COULTRE Antoine [et]	Chefs d'atelier, fabricand de rasoir et coutellerie fine
		GOLAY A[br.]	Chef d'atelier coutelier
		GOLAY Timothée	Chef d'atelier, maréchal et usine à martinet
		AUBERT Louis	<i>id.</i>
		GOLAY Louis	<i>id.</i> menuisiers et charpentiers
		MEYLAN Daniel et fils	<i>id.</i>
		MEYLAN Henry et fils	<i>id.</i>
		GOY frères	<i>id.</i>
		AUBERT Louis	<i>id.</i>
		AUBERT David	Chef d'atelier tonneliers et citerniers
		REYMOND Henry	<i>id.</i>
		CAPT Pierre-Abram	<i>id.</i>
		AUBERT Henry	Chef d'atelier tonneliers
		AUBERT Jaque	<i>id.</i>
		MEYLAN Daniel	<i>id.</i>
		MEYLAN David-Samuel	<i>id.</i>
		REYMOND H[enri] chez Villard	<i>id.</i>
		MEYLAN Louis du Campe	Chef d'atelier, fabricand de seilles, utenciles de cuisine et fromagerie
		REYMOND François	Chef d'atelier, fabricand de seilles et divers utenciles de cuisine
		CAPT Louis	<i>id.</i>
		PIGUET Frédéric	<i>id.</i>

OBSERVATIONS

Des marchands de vins en gros, il n'y en a point.  
Des commissionnaires il n'y en a point.

Je doit aussi vous faire observé que je n'ay porté en note que les principaux négociants et chefs d'ateliers industriels, le nombre total en serait trop long, vu que passé les trois quarts des habi-

tants de cette commune exerce des état d'industrie de divers genre, mais le genre le plus étendu, c'est la branche de l'horlogerie.

Brassus, le 15 décembre 1831, le commis des péages: Cérez.

pas tout leur temps à l'établi, selon les saisons ils labourent et moissonnent.

Les 92 lapidaires subissent les fluctuations de cette « branche soumise aux caprices de la mode et du luxe dont les produits sont vendus au loin ».

La métallurgie n'occupe qu'à peine 6 % de la main-d'œuvre avec 27 couteliers et 3 maréchaux.

Le textile est sur son déclin, 9 tailleuses et 12 tisserands souffrent des bas prix de la production étrangère, et les marchands drapiers doivent tirer la plus grande partie de leurs revenus de l'épicerie. Le juge de paix mentionne leurs difficultés, et il évalue leurs produits annuels à 40 fr. Aussi arbitraires que soient ces « évaluations approximatives », il faut relever que le minimum se situe à 40 fr. de produit annuel et le maximum à 600 fr.

Le cercle du Chenit (tableau II) comprend toute la partie méridionale du district. Il est formé de la seule commune du Chenit qui s'étend sur 99 km<sup>2</sup>, des territoires du Lieu et de L'Abbaye au nord-est jusqu'au Bois-d'Amont au sud-ouest, et de la chaîne du Mont-Tendre à l'est à celle du Risoud à l'ouest. Elle représente plus de la moitié de l'étendue du district. Les principaux villages sont Le Sentier, Le Brassus et L'Orient. La commune compte 2555 habitants pour 525 ménages et la population active est estimée à 699 personnes, dont 20 « étrangers ».

L'horlogerie fait déjà vivre la région en occupant le 68 % de la main-d'œuvre et en contribuant à 82 % de la part totale du produit annuel. Mais sa structure est différente de celle du cercle du Pont. Trois marchands dominent cette industrie en distribuant chacun du travail à domicile à plus d'une centaine d'ouvriers; il n'y a que 25 « indépendants » qui se chargent eux-mêmes de la distribution de leurs produits et le juge de paix les a classés sous la rubrique « divers » sans se donner la peine d'indiquer leurs noms. Il faut recourir au tableau III dû à la sagacité de l'intendant des péages du Brassus pour pouvoir les identifier<sup>1</sup>. Les horlogers du Chenit se sont montrés prudents dans l'estimation de leurs produits annuels en déclarant 152 000 livres (ou francs de Suisse), ce qui représente à peu près 320 francs par ouvrier.

<sup>1</sup> ACV, K XII e 42. Dans ce tableau, nous avons introduit des astérisques pour désigner les noms propres qui figurent aussi au tableau II.

Les 108 lapidaires ont chacun un revenu bien inférieur de moitié avec leurs 143 francs, ils gagnent moins que les couteliers (250 francs) ou les charpentiers (166 francs).

Ce qui frappe le plus dans la confrontation des chiffres de produits annuels de ces deux tableaux ce sont bel et bien les différences considérables de revenu dans les mêmes corps de métiers. Comment expliquer que les horlogers du cercle du Pont aient un produit annuel de 416 francs alors que ceux du Chenit arrivent à peine à 320 francs? Pourquoi les couteliers du Chenit ne gagnent-ils que 250 francs, soit 150 francs de moins par an que leurs collègues du Pont? Ces questions sans réponse sont liées aux conditions d'élaboration de ces « statistiques » dont l'arbitraire devrait inciter l'historien à ne pas se réfugier dans les mirages de l'extrapolation. Mais, malgré leur marge d'erreur, ces tableaux présentent de manière originale la mesure de la répartition sectorielle de la population active de la Vallée de Joux.

Les tableaux I et II donnent en quelque sorte le bilan de la situation économique et sociale de la région à la fin de l'année 1831. Ils soulignent la prépondérance des industries récentes et leur concentration sur le territoire de la commune du Chenit. Ils répondent aux exigences de l'histoire locale qui s'attache aux détails, aux événements villageois, aux personnes qu'elle cherche non seulement à identifier, mais aussi à situer dans leur vie quotidienne dont la trame est la résultante de faits et d'activités microscopiques<sup>1</sup>. L'historien qui se penche sur une région doit utiliser toutes les sources disponibles, il les compare et les interprète en fonction de leur complémentarité. Par cette approche, qui peut paraître pointilliste, il tend à mesurer les phénomènes plutôt qu'à les décrire<sup>2</sup>.

C'est par souci de précision que nous nous sommes décidé à reproduire un second tableau (tableau III) concernant la commune du Chenit établi par Cérez, l'intendant des péages du Brassus<sup>3</sup>. Cette liste, nous l'avons dit, est beaucoup plus complète que le tableau II, elle ne se contente pas de chiffrer les métiers, mais elle va jusqu'à

<sup>1</sup> PAUL LEUILLOT, *Problèmes de la Recherche : V. Défense et illustration de l'histoire locale*, dans *Annales E.S.C.*, 1967, p. 154-177.

<sup>2</sup> MAURICE ARNOULD, *Les problèmes de l'histoire locale*, dans *Bulletin du Crédit communal de Belgique*, 1962, p. 39-51.

<sup>3</sup> Contrairement à son collègue du Brassus, Rochat, inspecteur des péages du Pont établit un tableau qui ne mentionne que neuf noms. La valeur des tableaux comme celle des statistiques dépendra toujours de ceux qui les dressent... ACV, K XII e 42.

énumérer le nom de tous les artisans. Ce sont là de précieux renseignements pour l'historien confronté à d'inextricables problèmes d'identification propres à la Vallée de Joux où les patronymes Rochat, Golay, Aubert, Meylan, Capt, Piguet, Reymond et Le Coultre, entre autres, ont déjà déconcerté les généalogistes les plus avertis.

Est-il nécessaire de mentionner que le tableau III est loin d'être exhaustif, comme le fait remarquer judicieusement son auteur dans ses observations?

Les tableaux que nous avons reproduits peuvent être nuancés et complétés par les nombreuses lettres personnelles que les Combiers adressèrent à la C.E.C.I. pour donner des précisions sur l'état de l'industrie dans laquelle ils œuvraient. Cette correspondance, lue durant les séances des sections de la C.E.C.I., influença considérablement la rédaction des rapports finals.

Une lettre du 28 janvier 1832, signée Golay, pose un intéressant problème d'interprétation des chiffres donnés par les tableaux ci-dessus:

Monsieur le Président et Messieurs les membres de la C.E.C.I.,  
« Je n'ai pas là les tableaux adressés aux Municipalités par la Commission industrielle pour obtenir (si je suis bien informé) le *nombre* et la *classe* des industries avec *l'évaluation de leurs produits*; mais je pense que les deux premiers objets seront plus ou moins exactement atteints et quant au dernier: *l'évaluation des produits de chaque industrie*, il me paraît avoir été si différemment entendu par les diverses municipalités, que je crois qu'il est nécessaire d'en donner une définition. La plupart ont cru qu'il s'agissait du *bénéfice net*; en sorte que la Commission devra se tenir en garde contre toutes ces appréciations qui ne prouveront rien et qui pourraient induire en erreur... »

Se basant sur les travaux de Jean-Baptiste Say, Golay soumet une belle citation à l'attention des membres de la C.E.C.I.:

« ... Ce qui nous convient le plus, c'est d'employer nos producteurs non aux productions où l'étranger réussit mieux que nous, mais à aller où nous réussissons mieux que lui, et avec celles-ci d'acheter les autres; proposition qui n'exclut point le perfectionnement des machines ou des méthodes que nous possédons ni l'introduction et l'essai de nouveaux moyens. A cet égard, il me semble que nous manquons complètement de moyens d'éducation industrielle... »<sup>1</sup>

<sup>1</sup> ACV, K XII e 42.

Les principales industries sont évoquées dans cette correspondance:

*La coutellerie* de la Vallée se soutient, mais elle n'est pas en progression. Son principal débouché est toujours Fribourg et le canton de Vaud, quelque peu la France (par contrebande).

Les *huiles* subissent un droit exagéré et très onéreux pour les industriels de la Vallée<sup>1</sup>. Ils consomment beaucoup d'huile pour s'éclairer durant leur travail. Il est évident que le prix élevé de cet article influe sur le prix des produits manufacturés quand on l'emploie dans les lampes aussi bien que dans les machines, ou directement dans certaines fabrications.

Les *laitons* dont la consommation est importante à la Vallée sont peut-être trop imposés et seront un objet à signaler pour la révision des tarifs<sup>2</sup>.

*La lapidaire* souffre depuis quelques temps par suite des circonstances politiques de l'Europe. Une partie des articles fabriqués sont restés invendus. Il est à espérer qu'avec la probabilité de la paix les affaires reprendront<sup>3</sup>.

Le *tressage de la paille* est en voie de disparition. Plusieurs causes contribuent à ce déclin. Les pailles du pays sont de médiocre pour ne pas dire de mauvaise qualité; les ouvrages en paille d'Italie et d'ailleurs ont baissé de prix; il en résulte que les articles de la Vallée offrent peu de profit et qu'on renonce peu à peu à cette fabrication.

Les *dentelles* ont beaucoup décliné dans la région, le bas prix des tulles et des points étrangers a porté un coup funeste depuis quelques années à ce genre de fabrication<sup>4</sup>.

La situation de la *petite métallurgie* et particulièrement celle de l'*horlogerie* est présentée par un jeune homme de vingt-neuf ans qui

---

<sup>1</sup> Selon le Tableau des marchandises importées dans le Canton dès l'année 1826 à 1830, inclusivement, les huiles sont taxées 415 rappes pour le commerce et 115 rappes pour l'artisan. En 1830, l'importation des huiles s'est élevée à 3963 quintaux 64 livres et a rapporté 10 311 francs 39 rappes à l'Etat de Vaud. Pour plus de détails sur les taxes, cf. ACV, K XI b 19: Tableaux des droits d'entrée et droits de transit avec Genève.

<sup>2</sup> Selon la loi du 6 juin 1812, les droits des grands et petits péages se montent à 65 rappes par quintal. Outre le droit d'entrée ci-dessus, il est perçu, sur les marchandises venant de l'étranger seulement, un droit fédéral de 1 à 2 batz (suivant l'espèce) par quintal de marc.

<sup>3</sup> Selon le Livre de Mémoire de George-Frédéric Meylan, lapidaire, boulanger et épicier, Le Séchey, 1835-1857, (ms. 138 fol.), en mai 1835, la douzaine de lapidage revenait à 2 batz, la grosse à 48 sous. Nous remercions M. Maurice Meylan, avocat à Lausanne, de nous avoir permis de prendre connaissance de ce livre de comptes.

<sup>4</sup> Cf. p. 124, n. 3.

compte déjà une solide expérience, ayant fait ses preuves dans la fabrication des claviers à musique, des rasoirs, et de nombreux outils d'horlogers jusqu'aux pignons. Ces réflexions ont presque un accent prophétique:

« Messieurs les membres de la Commission d'enquête commerciale du Canton de Vaud.

Sentier, 27 janvier 1832

Messieurs!

Extrêmement flatté de l'adresse que l'on a bien voulu prendre la peine de m'adresser, et surtout réjoui de voir que notre brave Gouvernement veut bien s'intéresser au sort de ses artisans, je suis très disposé à faire tout ce qui dépendra de moi pour répondre à une entreprise si louable.

Très chers Messieurs! pour vous montrer les besoins que nous ressentons, je suis obligé de vous faire un petit détail de notre position.

Pour quant à *la fabrique des rasoirs*, la prohibition de l'entrée de cet article dans les pays voisins est pour nous une grande défaveur, car les frais d'exportation nous mettent hors d'état de faire une concurrence aux autres fabriques et par conséquent nous ne pouvons l'étendre que proportionnellement aux besoins du pays. Mais nous avons une autre partie d'industrie, qui pour l'existence de milliers de personnes est leur seule ressource, qui est *l'horlogerie*, partie d'industrie qui vaut bien la peine qu'on s'en occupe, et qui nous est disputée par toutes les fabriques des environs, la Savoy, le pays de Gaix et Neuchâtel, contre lesquelles nous n'avons pas d'autres armes que la bienfaisance, la fidélité et l'exactitude des ouvriers, secondés par les talents et la sagacité des marchands, surtout Monsieur Louis Audemars.

Puisque c'est à l'intelligence des ouvriers que nous devons notre prospérité, c'est elle que nous devons cultiver; pour obtenir ce résultat, nous n'avons pas d'autre moyen que de nous emparer des sciences exactes et d'appuyer l'exécution par la théorie et l'expérience.

Pour le commencement de ces exercices, nous avons besoin du secours du Gouvernement vu nos petits moyens et le peu de prix que l'on attache aux choses desquelles on ne sait pas apprécier la valeur, si elles ne sont émanées d'une source relevée.

Nous aurions besoin que le Gouvernement nous donne pour quelques mois par année un maître qui donne des cours en rapport à notre industrie, comme la géométrie appliquée à la mécanique et le dessin linéaire et bien d'autre qui sans les approfondir pourraient être d'une grande utilité à nos artisans, comme cela se pratique dans beaucoup d'autres endroits industriels, et qui, par ces moyens, nous devancent sur tous les rapports. On admettrait à ces cours tous les ouvriers qui voudraient y être assidus et payer une minime contribution en entrant<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> L'éducation technique fut une des préoccupations principales des industriels de la Vallée désireux de travailler avec la main-d'œuvre locale plus stable. Cf.

Après quelques années d'exercice, les élèves les plus avancés serviront à former une société industrielle fondée en partie par le Gouvernement et l'autre par des membres qui auraient l'avantage de voir avec un peu de lumière les moyens les plus avantageux pour améliorer notre industrie, et lors qu'elle aurait acquis suffisamment de connaissance, elle pourrait la mettre en correspondance avec d'autres sociétés de ce genre ce qui nous soutiendrais de près avec les autres endroits industriels <sup>1</sup>.

Pour encourager les progrès et l'assiduité des ouvriers, il faudrait établir un concours et des récompenses aux ouvriers qui se distinguaient pour l'exécution de telle ou telle partie et des brevets d'invention avantageux pour encourager le développement des esprits inventeurs qui sont, on peut le dire, les moteurs des sciences et arts et qui souvent, après avoir fait des sacrifices durant le cours de leur vie à faire des recherches, en laissent des profits à d'autres qui n'ont de savoir que de singer.

Outre ces institutions, notre industrie aurait bien d'autres besoins, entre autres le plus pressant est l'établissement d'une route pour communiquer avec la France par les Rousses, route qui pour notre pays serait très peu coûteuse et aurait pour nous de très grands avantages pour la facilité de l'exportation de nos produits divers, pour pouvoir communiquer directement avec les diligences de Paris et nous donnerait une grande facilité à approvisionner nos ateliers de tous genres qui sont toutes nos ressources <sup>2</sup>.

Voici les choses les plus essentielles que je verrais pour ma connaissance nous être nécessaires et que je peux mettre de première nécessité pour notre contrée.

Recevez, Messieurs, l'assurance d'un dévouement d'un vaudois sincère, ainsi que salutations respectueuses que j'ai l'honneur de vous présenter.

(Pardonnez s'il vous plaît les fautes d'un homme qui a plus limé qu'écrit.)

Antoine Lecoultrre, mécanicien <sup>3</sup> »

---

CHANTAL SCHINDLER, *La création de l'Ecole d'horlogerie de la Vallée de Joux*, dans *Revue historique vaudoise*, 1976, p. 163 s. Le thème de l'éducation industrielle est développé de manière ambiguë par le pasteur F.-L. BERGER, *Du paupérisme dans le canton de Vaud*, Lausanne 1836, p. 47 s., qui semble craindre que la « diffusion des lumières » n'excite le mécontentement des « classes laborieuses ou classes dangereuses ».

<sup>1</sup> La Société industrielle et commerciale de la Vallée de Joux ne verra le jour qu'en février 1878. Cf. Chantal Schindler, Les principales activités de la Société industrielle et commerciale de la Vallée de Joux au XIX<sup>e</sup> siècle, Lausanne 1975, 74 p. (dactyl.). Mémoire de la Faculté des lettres. Voir notre compte rendu : *Les archives de la Société industrielle et commerciale de la Vallée de Joux (1878-1901)*, dans *Feuille d'avis de la Vallée de Joux*, 30 juillet 1975, p. 5-6.

<sup>2</sup> Cette route ne sera ouverte qu'en 1845, elle permettra de rejoindre la nouvelle route La Cure - Saint-Cergue - Genève et celle de Nyon à Morez. Cf. SUZANNE DAVEAU, *Les régions frontalières de la montagne jurassienne. Etude de géographie humaine*, Trévoux 1959, p. 99 s. et p. 484 s.

<sup>3</sup> ACV, K XII e 42.

Les tableaux des deux cercles, établis par les juges de paix et ceux dus aux intendants des péages, ainsi que la correspondance des particuliers vont permettre à la section d'industrie de dresser un bilan de la situation de chaque secteur industriel au niveau cantonal. Les artisans de la Vallée de Joux auront la place qu'ils méritent dans les métiers qu'ils ont développés.

*Boissellerie* : « Le district de la Vallée seul renferme 107 ouvriers habituellement occupés à faire des ustensiles en bois... La presque totalité des produits de cette industrie sont consommés dans le pays attendu que tous les objets de futaillerie ne peuvent sortir qu'avec permis d'exportation et payement d'un droit de 5 pour cent de la valeur. Aussi dit-on dans une observation qui est sur le tableau du Cercle du Chenit que la prospérité de la fabrication de la futaillerie est subordonnée au produit de la vigne, parce que l'écoulement est restreint au vignoble. »<sup>1</sup>

Les artisans du bois ont adressé de nombreuses lettres à la C.E.C.I. en soulignant l'aberration des taxes *ad valorem* qui finissent par grever le travail beaucoup plus que la matière première. Ces arguments influencent les membres de la section d'industrie qui écrivent :

« Sans doute, Messieurs, la matière qui sert à la confection d'un cuvier, d'une seille, est bien du bois; mais un bois qui a acquis une valeur quintuple peut-être décuple de sa valeur primitive, par le seul fait du travail de l'artisan. Prohiber ces objets n'était donc autre chose que prohiber le travail, les imposer d'un droit aussi élevé n'était autre chose qu'imposer le travail, et surtout le travail des contrées les plus pauvres du canton qui moins favorisées par leur position devraient être celles qui devaient trouver la plus grande protection. Au lieu de lui accorder cette protection, qu'a-t-on fait? Dans le but de conserver au pays une valeur de 10 batz de bois à brûler on lui a fait perdre pour 10 francs de produit industriel. On a privé d'industrie une portion du canton qui ne peut exister sans elle...

Nous pensons donc que non seulement l'industrie de la boissellerie doit être affranchie de toute prohibition et de tout permis, mais encore qu'elle doit comme toutes les autres industries être libérée de tout droit de sortie, car nous ne voyons aucune raison pour la traiter d'une manière exceptionnelle. »<sup>2</sup>

La situation de l'*horlogerie* retient l'attention des membres de la Commission qui s'inquiètent de la voir décliner ou disparaître dans

<sup>1</sup> ACV, K XII e 42: Rapport de la section d'industrie au Conseil d'Etat, f° 122-123.

<sup>2</sup> *Ibid.*, f° 123-124.

plusieurs parties du canton. Vevey ne compte plus que des rhabilleurs. Rougemont n'a plus que quelques artisans, alors que 23 horlogers y travaillaient trente ans auparavant. Il semble bien que cette industrie se soit concentrée dans les montagnes du Jura, à la Vallée de Joux et à Sainte-Croix.

« Dans la commune du Chenit, on compte aujourd'hui environ 470 ouvriers dont les produits sont évalués annuellement à 150 000 francs.

Au Pont, 128 horlogers produisent chacun en ouvrages d'horlogerie une valeur d'environ 416 francs.

A Sainte-Croix, 17 fabricants principaux, occupent environ 360 ouvriers dont 10 à 12 étrangers. On compte en outre 90 horlogers et faiseurs d'échappement. Les produits de ces divers ateliers sont évalués à environ 221 000 francs par année; mais il est à remarquer que dans cette production sont comprises les boîtes de musique... »<sup>1</sup>

Les principales réclamations viennent de Sainte-Croix, les industriels de la Vallée se bornent à quelques observations sur les droits de sortie dont ils désirent l'abolition. En fait, Antoine Le Coultr<sup>e</sup> semble être le seul « horloger » de la Vallée à avoir pris la peine de s'adresser à la C.E.C.I., alors que d'autres artisans, comme les Audemars, occupent une place plus importante dans cette nouvelle industrie.

La *lapidairerie* est presque exclusivement concentrée dans la Vallée de Joux, en particulier dans les communes du Pont et du Chenit; la Commission d'industrie se montre prudente dans son rapport, faute d'informations suffisantes:

« Il est du reste difficile d'évaluer la somme des produits des ateliers de lapidairerie que nous possédons. Les renseignements qui nous sont parvenus à cet égard et qui figurent dans les tableaux de la Vallée ne sont pas assez précis pour qu'il convienne de les rapporter ici. »<sup>2</sup>

Les contemporains avaient parfaitement conscience des limites de leur enquête et ils se rendaient compte que les tableaux qu'ils recevaient des juges de paix pouvaient comporter de notables erreurs.

---

<sup>1</sup> ACV, K XII e 42: Rapport de la section d'industrie au Conseil d'Etat, f° 140. L'évolution économique et sociale de Sainte-Croix a été étudiée par ROBERT JACCARD, *Sainte-Croix et ses industries. Notice historique*, Lausanne 1932, XII + 212 p.

<sup>2</sup> ACV, K XII e 42: Rapport..., f° 148.

Les observations désabusées du juge de paix du cercle de Romanel en disent long sur les résultats généraux de la C.E.C.I.:

« Ce tableau a été dressé par le soussigné que pour faire connaître à la C.E.C.I. le nombre *à peu près* des artisans du Cercle de Romanel. Cet envoy a été retardé à cause de la répugnance qu'il métabit à s'occuper d'un travail auquel la majeure partie des Municipalités n'a pas daigné se prêter, les unes n'ont pas voulu pouvoir faire connaître approximativement le gain de leurs artisans, et une d'entrée a dit qu'il n'en avait point qui put mériter l'attention de la Commission, une autre n'a pas indiqué guère plus de la moitié de ses artisans, comme ces tableaux remplis ne me sont parvenus qu'à la fin de mes fonctions administratives, je n'ai pas crû devoir rappeler les Municipalités à ce sujet... »<sup>1</sup>

A cette première cause d'erreur, il faut encore ajouter les réticences des principaux intéressés: tous ces artisans, fabricants, industriels, marchands, négociants, maîtres d'ateliers et autres chefs exploitant une industrie quelconque, devaient penser à d'éventuelles conséquences fiscales...<sup>2</sup>

Quelles conclusions tirer de ces sources si peu exploitées?<sup>3</sup>

L'imperfection congénitale des sources dont dispose l'historien local ne doit pas être pour lui un motif de découragement, mais, au contraire, un stimulant pour tenter de les interpréter au mieux, dans sa reconstitution du passé. Les chiffres de nos tableaux importent surtout, parce qu'ils sont un condensé de forces sociales; ils donnent une ébauche de structure à la population active de la Vallée de Joux, ils permettent de prendre le pouls de l'évolution économique et sociale, subitement cristallisées dans ce bilan de 1831. L'incertitude de ces chiffres, n'ayant qu'une valeur auxiliaire d'indication, doit orienter vers le qualitatif et plutôt inciter le chercheur à critiquer ces données qu'à en déduire des conclusions trop assurées. Tout d'abord, il faut relever que le district de la Vallée de Joux semble avoir bénéficié du

<sup>1</sup> ACV, K XII e 42.

<sup>2</sup> PAUL LEUILLOT, *op. cit.*, p. 158, connaît bien ce genre de difficultés d'interprétation: « Les statistiques, la plupart du temps, sont volontairement truquées à l'échelle locale... Interviennent aussi, pour les chiffres de production, les tromperies des ouvriers... outre la méfiance des entrepreneurs, leurs craintes d'être imposés sur les produits à déclarer. »

<sup>3</sup> Les résultats de l'enquête ont été utilisés par les contemporains, S. BERDEZ, *op. cit.* et MARC LUTZ, *Dictionnaire géographique-statistique de la Suisse*, traduit de l'allemand et revu par J.-L. Leresche. Lausanne 1836-1837, 2 vol., art.: L'Abbaye, Le Chenit, Vallée de Joux, Le Pont, etc.

soin avec lequel ses tableaux ont été établis. La complémentarité des listes dressées par les juges de paix et les intendants des péages limite les omissions et surtout, il semble bien que les chiffres soumis à la C.E.C.I. concernent toute la région, aucune « municipalité » ne s'étant soustraite à l'enquête.

En 1831-1832, la Vallée de Joux apparaît comme une région bien industrialisée et elle forme avec Sainte-Croix le centre manufacturier d'un canton à nette prépondérance agricole. Certaines de ses industries deviennent marginales avant de disparaître. Le tressage de la paille et les dentelles ne soutiendront pas longtemps la concurrence étrangère. Les métiers liés aux conditions naturelles de la région se portent bien, les artisans du bois ne subissent pas les aléas des marchés extérieurs, car ils écoulent pratiquement toute leur production dans les vignobles voisins. Les hommes qui travaillent les métaux se lancent dans de nombreuses spécialités où ils finissent par exceller; ils n'en sont pas moins tributaires des modes. Les petites forges familiales tâtent de la fabrication des claviers, des rasoirs, des outils. Les artisans combiers dépendent du marché genevois. Les lapidaires sont déjà sur leur déclin. La fabrication des parties détachées de la montre occupe de plus en plus de mains fines, chaque atelier a sa spécialité et ses secrets. A l'exception de la manufacture Louis Audemars au Brassus qui cherche à introduire la fabrication complète de la montre, l'industrie horlogère est encore caractérisée par la petite cellule de production, l'atelier familial. Ce sont de petits établissements dirigés par un patron qui distribue l'essentiel de son travail à domicile. Et si les machines se perfectionnent, elles restent mues par la force humaine.

En somme, dans les années 1830, la Vallée de Joux est encore dans une période transitoire et son développement se calquera sur l'évolution des techniques horlogères dont quelques entrepreneurs vont accepter le défi en construisant les premières fabriques quelques années plus tard.

Cet essai d'histoire locale a plusieurs buts:

— Souligner, d'abord, les difficultés d'interprétation des chiffres que l'historien utilise de plus en plus et qui n'ont, en réalité, pas la même valeur, malgré leur identité formelle, aux diverses époques envisagées: celle de l'établissement de la statistique et celle de son

utilisation historique. Quelles que soient les « fourchettes » d'erreur admises et soi-disant pondérées, le quantitativiste oublie trop souvent les conditions d'élaboration de son matériel statistique. Aveuglé par des chiffres déformants, il néglige l'événement qui donne souvent tout leur sens à certains de ses développements. Il ne se rend plus compte que derrière chaque chiffre il y a un homme, un artisan, un corps de métier avec ses techniques propres. Paul Leuillot a réhabilité déjà à plusieurs reprises cette histoire de l'individuel qui réclame beaucoup de souplesse d'approche :

« Sans doute l'historien local n'est-il pas un technicien de l'histoire, encore qu'il ait souvent la maîtrise des archives autant, sinon mieux, que certains auteurs de thèses universitaires, qu'il sache mieux aussi parfois utiliser les archives « privées », ou encore les archives professionnelles, correspondant à son propre métier. S'il ne connaît pas, par exemple, les ressources de la statistique, s'il ne saurait parler de « take off », en compensation il détient l'instinct du passé avec la connaissance du terroir. En conséquence, il sait questionner, interroger passé et terroir, vagabonder même *de tout un peu*, selon la devise de la Société académique du Nivernais ! Il a l'assurance, le flair de l'enquêteur, la patience, l'art de détecter, sous l'apparence d'une étude minutieuse, les « faits porteurs d'histoire » qui touchent à l'essentiel de l'histoire ; il possède l'expérience de la vie active, les connaissances professionnelles d'un métier étranger à l'enseignement. »<sup>1</sup>

C'est avec cet esprit qu'il faut lire les tableaux de la C.E.C.I. en se rappelant qu'interroger un chiffre, c'est en fait interroger des hommes dont l'identité ne doit jamais disparaître derrière de savants calculs.

— Ensuite, nous nous sommes proposés de reconstituer de la façon la plus précise une étape transitoire de l'évolution économique et sociale de la Vallée de Joux qui devrait servir de contexte à un chapitre consacré aux débuts d'Antoine Le Coultré (1830-1840) dans un ouvrage à paraître<sup>2</sup>.

— Enfin, nous espérons que cet essai suscitera d'autres travaux, basés sur les mêmes sources, qui pourraient éclairer l'évolution de certains districts du canton de Vaud dont l'histoire économique reste encore à écrire.

---

<sup>1</sup> PAUL LEUILLOT, *Histoire locale et politique de l'histoire*, dans *Annales E.S.C.*, 1974, p. 143.

<sup>2</sup> Cf. p. 125, n. 5.